

Le téléphone de Louise

NO HATE NETWORK

LE CYBERHARCÈLEMENT

Le cyberharcèlement fait partie des diverses formes de cybercriminalité (piratage de données, usurpation d'identité, extorsion de fonds, pédopornographie...) perpétrées à l'aide des technologies et moyens de communication en ligne : smartphones, ordinateurs et tablettes, courrier électronique, réseaux sociaux, messageries instantanées...

Comme pour la plupart des autres formes de cybercriminalité, le cyberharcèlement n'est que la forme nouvelle d'agissements ou de phénomènes existants depuis toujours.

Le harcèlement, en général, se caractérise par le comportement intentionnel et répété d'humiliation et/ou de menace, verbale ou physique, d'un auteur envers sa victime, la relation entre les deux étant inégale. L'intention peut être de nature financière, sexuelle et/ou l'humiliation publique.

La version «cyber» du harcèlement est apparue progressivement avec la montée en puissance des nouvelles technologies et, plus récemment, avec l'explosion des réseaux sociaux qui facilitent la mise en relation et multiplient les témoins d'une humiliation, la renforçant de facto.

Les jeunes : auteurs et victimes tous désignés

A partir de la pré-adolescence -entre 12 et 14 ans-, âge où l'on construit son identité, un jeune est particulièrement vulnérable car en recherche de reconnaissance. Celle-ci passe aussi par l'affichage d'un nombre le plus élevé possible «d'amis» sur les réseaux sociaux. Parmi ceux-ci peuvent se retrouver les harceleurs potentiels.



Le cyberharcèlement sera souvent le prolongement en ligne d'un harcèlement hors-ligne, à l'école, au club de sport... et qui en démultipliera l'impact. En effet, l'impulsivité inhérente à l'adolescence et la facilité technique (de faire circuler une photo, par exemple) vont se combiner. Le tout est amplifié par l'absence de contact physique entre victime, témoins et harceleur, ce dernier ne rencontrant, derrière son écran, plus aucun frein physique ni moral à sa malveillance.

Le téléphone de Louise

NO HATE NETWORK

Selon une étude de 2010 de la KU Leuven, 20% des jeunes admettent avoir déjà harcelé via Internet et 12% seraient victimes de cyberharcèlement. Des études plus récentes, dans d'autres pays européens, suggèrent que le phénomène pourrait concerner aujourd'hui plus de la moitié des jeunes, comme victimes, témoins ou auteurs.

S'il n'est pas décelé et contrecarré par une action rapide, le cyberharcèlement peut conduire le jeune à l'isolement, la dépression, le décrochage scolaire, jusqu'au suicide (cas récents de Madison, Louise, Laura). Parents, amis, direction scolaire, services d'aide à la jeunesse, pouvoirs de police et judiciaire sont tous acteurs potentiels de la prévention et de la répression de ce fléau.

L'anonymat qui pousse au discours haineux

Si le réseau Facebook a longtemps été le théâtre principal du cyberharcèlement, on assiste depuis quelques années à une tendance encore plus violente avec l'émergence rapide de réseaux sociaux permettant l'anonymat partiel ou complet et l'impunité de fait. Des réseaux, blogs ou applications prisées par les jeunes, tels que Snapchat, Gossip, Secret... ne permettent en effet pas toujours de retrouver l'identité d'un auteur de cyberharcèlement, ce qui concourt à déchaîner la haine.



Ask.fm, impliqué dans des suicides de jeunes, en Angleterre et en Belgique, ces dernières années est passé de 5 millions d'utilisateurs en 2012 à 131 millions en 2015 dans le monde. Son siège est en Lettonie, en dehors de l'espace de coopération policière Schengen, rendant pratiquement impossible l'identification des auteurs et favorisant l'impunité.

Le téléphone de Louise

NO HATE NETWORK

#NO HATE NETWORK - LE TÉLÉPHONE DE LOUISE

Le cyberharcèlement est un grave problème, apparu ces dernières années avec le développement des réseaux sociaux et l'émergence de nouvelles formes de messageries mobiles. Un phénomène aux conséquences désastreuses et qui, dans les cas les plus extrêmes, peut conduire à l'irréparable.

En tant que fournisseur d'accès internet et mobile, VOO se sent plus que jamais concerné par ce fléau. *Les nombreux drames liés au cyberharcèlement nous ont particulièrement touchés. Comme celui de Louise, cette jeune fille qui a mis fin à ses jours en 2014 après avoir été victime de harcèlement sur internet.*

C'est pourquoi, en collaboration avec Olivier Bogaert de la Computer Crime Unit, la Police Fédérale et le papa de Louise, Bernard Altenhoven, VOO a décidé de mener une action d'e-prévention aux risques liés à l'utilisation d'internet à l'attention des jeunes mais aussi de leurs parents.

L'action baptisée #No hate network vise à promouvoir une utilisation plus responsable du médium internet. Et à expliquer aux internautes ce que peut être l'enfer du cyberharcèlement



Dès l'entrée sur le site www.letelephonedelouise.com, on est plongé dans une pièce virtuelle sombre remplie de ballons sur lesquels sont inscrits des messages de haine. Ces ballons représentent les bulles de messageries (sms, whatsapp, facebook...) fréquemment utilisées par les jeunes.

Le parcours se termine au centre de la pièce où l'on trouve le téléphone de Louise, celui sur lequel elle recevait ces messages haineux. L'expérience virtuelle démontre à quel point ceux-ci peuvent être blessants et l'impact qu'ils peuvent avoir sur les victimes.

Touché par la démarche, Bernard Altenhoven, le papa de Louise, a décidé de participer à l'initiative en prêtant sa voix et en partageant le vécu de sa fille.

Pour marquer son engagement dans la lutte contre le cyberharcèlement, l'internaute est invité à signer un manifeste reprenant les règles fondamentales de la bonne utilisation d'Internet et du respect des autres. Les victimes ou témoins de cyberharcèlement pourront quant à eux trouver sur le site toute l'aide nécessaire pour réagir face à ce problème.

Une fois le manifeste signé, le nom du signataire apparaît sur un grand mur parmi toutes les personnes qui ont elles aussi participé à l'opération #No hate network.

Une importante campagne de soutien à #No hate network sera mise en place au travers de spots télé et d'annonces sur les sites fréquentés par les jeunes et sur les réseaux sociaux.

Le téléphone de Louise

NO HATE NETWORK

CONSEILS AUX PARENTS

Contrairement à ce que les adultes ont pu connaître, pour la jeune génération, le cyberharcèlement se caractérise par son omniprésence. Comme il n'est pas imaginable d'interdire l'accès à Internet et aux réseaux sociaux, il est important d'expliquer son utilisation et ses dangers.

Il est très important d'encadrer correctement l'accès aux outils numériques.

Idéalement, l'ordinateur se trouve dans une pièce de vie, avec une session dédiée aux enfants sans pouvoir d'administrateur. Attention également à ne pas équiper trop tôt nos enfants de smartphones ou de tablettes qui peuvent être des outils permettant ce harcèlement.

Des changements de comportement sont des indicateurs que les proches des victimes peuvent percevoir : perte d'appétit, dépression, agressivité, absentéisme scolaire... Le dialogue est indispensable et, souvent, c'est parce que la parole se libère que le problème peut être pris en charge. Le numéro 103, service d'aide à l'enfance, peut orienter l'enfant ou l'adolescent désemparé mais aussi ses parents vers le service adéquat.

En cas de harcèlement persistant, une plainte judiciaire peut également être introduite auprès des services de police du domicile de la victime.

Les victimes ou témoins doivent collecter un maximum d'éléments notamment sous la forme de captures d'écrans afin de permettre aux enquêteurs et au magistrat d'orienter leurs investigations.

INFOS PRATIQUES

Numéro de téléphone : 103

Sites internet :

<http://www.103ecoute.be/>

<http://www.policelocale.be>

<http://www.stopcyberhate.be/home-fr/>

<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=3613>